

Le délit de parole face à un déni de réalité ?

rtbf

Une docteure belge multiplie les arguments non scientifiques pour interpellier sur les risques des vaccins contre le Covid-19



27 août 2021 à 18:22 · 14 min

Par Grégoire Ryckmans et Johanne Montay

Une docteure belge met en garde sur les effets secondaires liés à la vaccination contre le Covid-19 et témoigne d'observations qu'elle aurait faites par elle-même auprès de sa patientèle. Elle indique voir "énormément d'effets secondaires", notamment des modifications des cycles menstruels chez les femmes mais aussi des AVC ou des zozos. Pour la Dr Cécile Andri, les individus vaccinés ne sont pas du tout protégés et sont "tout aussi contagieux" que les vaccinés. Elle recommande

La Libre

Belgique > Société

Une docteure convoquée devant l'Ordre des médecins pour ses propos anti-vaccin

Elle devait s'expliquer mercredi devant l'Ordre des médecins. Un comité de soutien s'est rassemblé.

Annick Hovine | Journaliste

Publié le 14-09-2022 à 19h43 - Mis à jour le 15-09-2022 à 14h54



©Shutterstock

ansm

Actualisation au 21/07/2022 : mise à disposition d'un guide pour améliorer le recueil des renseignements indispensables lors de la déclaration de troubles menstruels

Vous avez eu des troubles sévères du cycle menstruel après la vaccination contre le Covid-19. Ces troubles du cycle sont à déclarer :

- > s'ils sont inhabituels et persistants depuis plusieurs mois ;
- > s'ils constituent une aggravation d'une maladie gynécologique préexistante ;
- > s'ils ont conduit à des examens complémentaires ou à un bilan médical ;
- > s'ils ont des conséquences majeures rendant les actes de la vie quotidienne non possibles.

Lors de la déclaration de pharmacovigilance, il est indispensable de faire état de renseignements précis, clairs et détaillés dans le formulaire.



N° 221

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
SEIZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 8 septembre 2022.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

tendant à la création d'une commission d'enquête relative à l'incidence des vaccins visant à lutter contre la covid-19 sur les cycles menstruels,

(Renvoyée à la commission des affaires sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par Mesdames et Messieurs

Marie-France LORHO, Julie LECHANTEUX, Géraldine GRANGIER, Emmanuel TACHÉ de la PAGERIE,

députés.

Sources :

[Article RTBF Faky du 27 Août 2021](#)

[Article de Causette du 21 Juillet 2022 : Troubles menstruels après vaccination anti-Covid, les autorités sanitaires et le Parlement divisés](#)

[Invitation à déclarer les effets secondaires ANSM 21 Juillet 2022](#)

[Article La Libre du 15 Septembre 2022](#)

<https://www.afmps.be/>

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b0221_proposition-resolution

Août 2021, en marge d'un rassemblement de soignants à Bruxelles, une femme interpelle la docteure Cécile Andri tout en filmant avec son GSM. Elle lui répond en sa qualité de médecin et décrit ses propres observations cliniques liées à sa patientèle vaccinée contre la Covid-19. Ses propos sont ensuite largement relayés sur les réseaux sociaux, mais critiqués sans nuance par la presse. « *Non-scientifiques* » selon Faky de la RTBF ou « *Anti-vaccin* » selon La Libre...

Comment qualifier un tel a priori journalistique ? Comment justifier que des médecins de terrain qui signalent les observations relevées dans leur pratique professionnelle fassent ainsi l'objet de dénigrement, intimidation et pression médiatiques ?

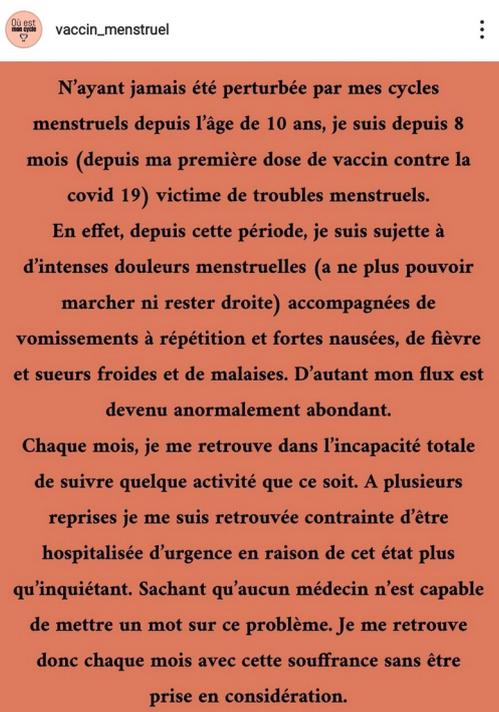
Lorsqu'une docteure fait le constat que les personnes vaccinées de sa patientèle sont aussi contagieuses que les personnes non vaccinées, pourquoi certains journalistes se permettent-ils de qualifier de telles observations de « *non-scientifiques* » ? La question mérite d'être posée puisque l'état des connaissances scientifiques admet désormais que les vaccins contre la Covid-19 n'arrêtent pas les transmissions.

Cécile Andri a été une des premières à s'exprimer sur des effets secondaires observés de diverses sortes. Ses observations sont basées sur une analyse fouillée des antécédents de ses patients et de leurs problèmes de santé actuels, ce qui permet de mettre en lumière une causalité qui est habituellement niée ou occultée. Si les proportions d'effets secondaires observés peuvent interpeller c'est aussi parce qu'elle pratique une médecine plus à l'écoute de ses patients, elle leur accorde du temps que d'autres médecins n'ont plus.

Elle indique aussi constater depuis plusieurs mois des modifications des cycles menstruels chez les femmes vaccinées. Ce point était déjà suivi par l'AFMPS (Agence Fédérale des Médicaments et Produits de Santé) : « *Ce sujet a été abordé lors de la réunion du PRAC du 5 août 2021. [...] Les troubles menstruels après la vaccination contre la COVID-19 continueront d'être suivis au niveau européen.* »

En France, le collectif citoyen de femmes vaccinées « Où est mon cycle ? » a récolté plus de 5.000 témoignages, et ceux-ci dépassent le cadre de l'aménorrhée temporaire. Il suffit de lire sur les comptes Instagram ou Twitter du collectif ne serait-ce qu'un témoignage pour saisir l'ampleur de cette détresse.

Par exemple le témoignage #392 :



Sa porte-parole, Mélodie Feron, ainsi que plusieurs médecins, ont été entendus devant le Sénat français en mai 2022. Les conclusions rendues par trois parlementaires (le député Gérard Leseul, et les sénatrices Florence Lassarade et Sonia de La Provôté) sont les suivantes: « *Étant donné leur volumétrie et donc le caractère peu vraisemblable d'une coïncidence temporelle avec la vaccination chez toutes les femmes qui ont expérimenté ces troubles, il est étonnant qu'ils ne soient pas déjà considérés comme un effet indésirable avéré du vaccin* ».

Le 8 septembre 2022, la députée française Marie-France Lorho a déposé une proposition de création d'une commission d'enquête relative à l'incidence sur les cycles menstruels des vaccins visant à lutter contre la Covid-19. Le 14 septembre 2022, le collectif « Où est mon cycle ? » a fait une demande d'audition auprès de l'Agence Européenne des Médicaments (EMA) et du Comité pour l'évaluation des Risques en matière de Pharmacovigilance (PRAC).

Le temps semble confirmer les observations de la docteure Cécile Andri, et celle-ci constate en 2022 un nombre d'effets secondaires sensiblement plus important qu'en 2021.

La vaccination contre la Covid-19 est un acte médical avec consentement éclairé du patient et, vu les nombreux signaux d'alerte, il semble urgent de revenir à l'essentiel : le principe de précaution.

A une époque où tout le monde veut donner son avis, la vaccination contre la Covid-19 devrait être au centre d'un débat entre scientifiques et médecins expérimentés sans conflits d'intérêt, plutôt que d'être arbitré par la presse grand-public et des experts de plateaux éloignés de la réalité du terrain médical.

Les grands médias, qui se font les porte-paroles de « *l'information transparente* » et « *combattent la désinformation des réseaux sociaux* », vont jusqu'à créer des rubriques autoproclamées « *fact checker* » de contrôle de l'information, censées aider à voir plus clair... Vraiment ? Mais qu'ont-ils vérifié ? Sont-ils allés voir ces femmes qui subissent des troubles du cycle ? Sont-ils allés entendre leur détresse ? Non. Ils ont préféré s'occuper du messenger plutôt que du message.

Voilà une illustration parfaite du délit de parole face à un déni de réalité. Les étiquettes « *complotistes* », « *anti-vax* » et « *anti-tout* » sont au fond des injonctions à ne pas penser. Ces pratiques sont de plus en plus courantes dans les médias de masse et plus particulièrement depuis le début de cette crise.

Quel journaliste pourrait encore considérer que le témoignage de la docteure Cécile Andri en août 2021, était « *non-scientifique* » ? Car pensons-y, le premier principe de la science c'est l'observation .

Quel journaliste pourrait encore considérer que des femmes vaccinées souffrant de troubles menstruels ne méritent pas d'être considérées ?

Le rôle des journalistes n'est pas de discréditer mais d'informer.

Les collectifs citoyens (*) ALPHA Citizens, Les Belges se réveillent, ZONE LIBRE, Bon Sens Belgique, Belgium United For Freedom, Responsible Rebels, Indépendants Citoyens.



Ces collectifs citoyens se sont unis pour sortir de la pensée unique qui semble prévaloir depuis le début de cette crise du covid où tout débat public a été écarté. Ils ont pour intention d'informer les citoyens sur toutes les données qui ne sont pas publiées par les grands médias, et d'interpeller ces derniers pour ramener des débats dignes de ce nom dans la sphère publique.